



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



29 août 2023

DOSSIER DE PRESSE

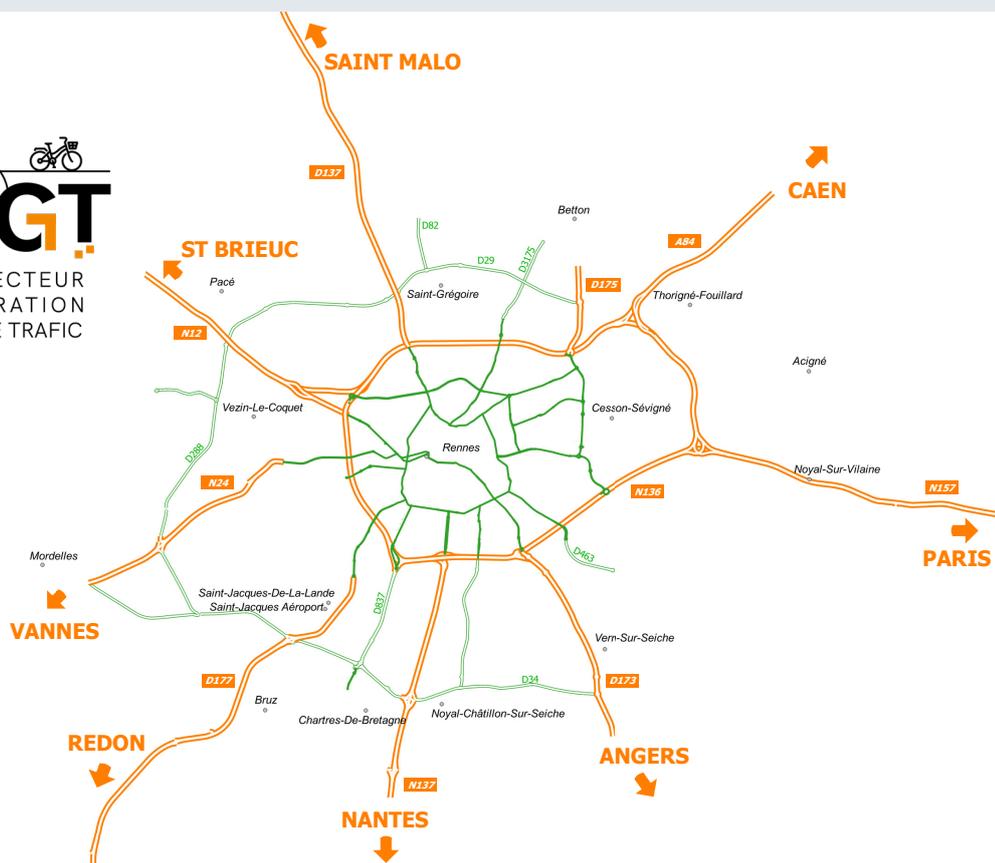
**Schéma
Directeur
d'Agglomération
de Gestion
de Trafic**



L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS SE MOBILISENT POUR AMÉLIORER LA GESTION DU TRAFIC

DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AGGLOMÉRATION DE GESTION DE TRAFIC (SDAGT) DE RENNES

POINT D'ÉTAPE DES MESURES EN COURS ET À VENIR



1

CONTEXTE ET OBJECTIFS PARTAGÉS

Le réseau routier de l'agglomération rennaise se compose d'une rocade, d'une seconde ceinture et de neuf pénétrantes vers le centre-ville. Ce réseau est exploité par trois gestionnaires différents : l'État, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole. Il supporte un trafic journalier allant jusqu'à 110 000 véhicules sur certaines sections, entraînant d'inévitables congestions aux heures de pointe du matin et du soir.

LA ROCADE EN CHIFFRES

- 31 km de voirie
- 17 portes
- Jusqu'à 110 000 véhicules/jour sur certaines sections

3

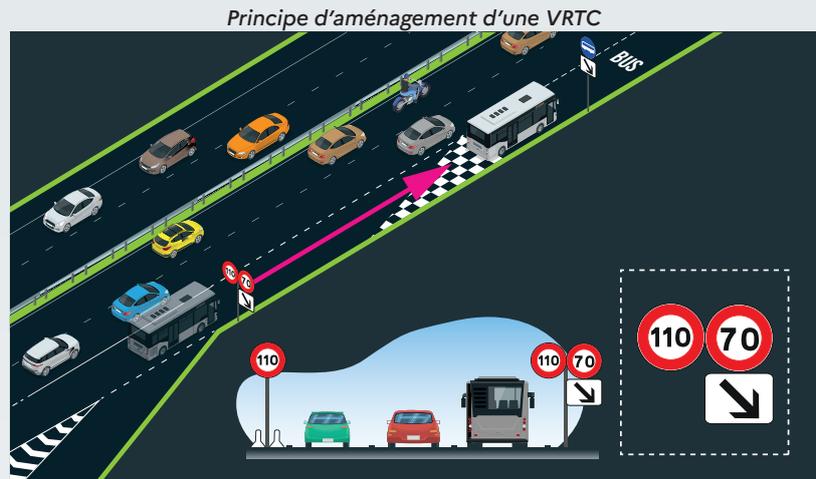
POINT D'ÉTAPE SUR LES MESURES MISES EN ŒUVRE

→ FAVORISER L'INTERMODALITÉ

> CRÉATION DE VOIES RÉSERVÉES AUX TRANSPORTS EN COMMUN (VRTC)

UNE VRTC C'EST QUOI ?

L'objectif de la voie réservée est de favoriser les modes de transports alternatifs à la « voiture solo » en rendant les lignes de transports en commun plus performantes, avec des temps de parcours réduits, une meilleure régularité et une bonne interconnexion avec les autres modes de transports.



Le principe sur le réseau structurant est d'aménager la bande d'arrêt d'urgence pour y faire circuler les transports en commun (bus STAR et cars BreizhGo) pendant les périodes de congestion et ainsi fiabiliser leur temps de parcours, tout en garantissant la sécurité des usagers.

QUEL BILAN POUR LA RN137 ?

La voie réservée aux transports en commun de 4 km sur la RN137, entre Chartres-de-Bretagne et la porte d'Alma à Rennes, a été mise en service le 2 janvier 2023.

Depuis son ouverture, les transports en commun du réseau STAR et BreizhGo empruntant cet axe, ont **amélioré leur régularité**. L'usage des transports en commun n'est plus pénalisé par les retards réguliers rencontrés avant la création de cette voie. La régularité des lignes empruntant la VRTC de la RN137 est maintenant équivalente à celle des lignes urbaines.

La conception géométrique de la VRTC, ainsi que les règles d'usages spécifiques ont permis d'assurer la sécurité des usagers de la RN137. A ce jour, aucun accident en lien avec la VRTC n'a été recensé.

EN RÉSUMÉ, LA VRTC C'EST :

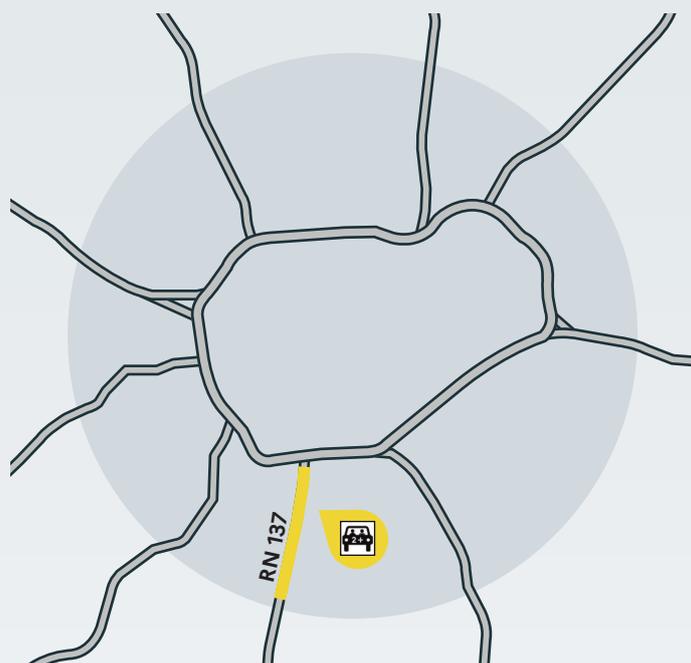
- jusqu'à **9 minutes de temps de parcours gagné** grâce à la VRTC ;
- 4 minutes de temps de parcours gagné en moyenne entre 7 h et 8 h ;
- une **hausse de la fréquentation de 7 à 32 %** sur les lignes circulant sur la VRTC ;
- un **retour positif** des conducteurs !

* chiffres issus de Rennes Métropole pour le réseau STAR

> EXPÉRIMENTATION D'UNE VOIE RÉSERVÉE AU COVOITURAGE

La VRTC (voie réservée aux transports en commun) sur la RN137 en direction de Rennes va évoluer : une **expérimentation de voie réservée au covoiturage** va être mise en place, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, adoptée le 21 août 2021.

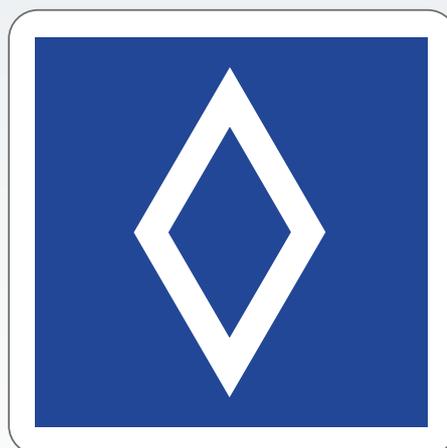
Cette première expérimentation, qui aura lieu à partir d'**octobre 2023**, sera évaluée pour déterminer les conditions d'une généralisation progressive de ces voies réservées à l'échelle de la métropole.



COMMENT FONCTIONNE LA VOIE RÉSERVÉE AU COVOITURAGE ?

Pour pouvoir emprunter la voie, les véhicules doivent avoir un nombre minimum de 2 occupants à bord. Ces voies sont signalées par des panneaux spécifiques et peuvent être utilisées lors de congestion, généralement aux heures de pointe.

La **vitesse est limitée à 50 km/h** pour tous les véhicules qui empruntent cette voie réservée.



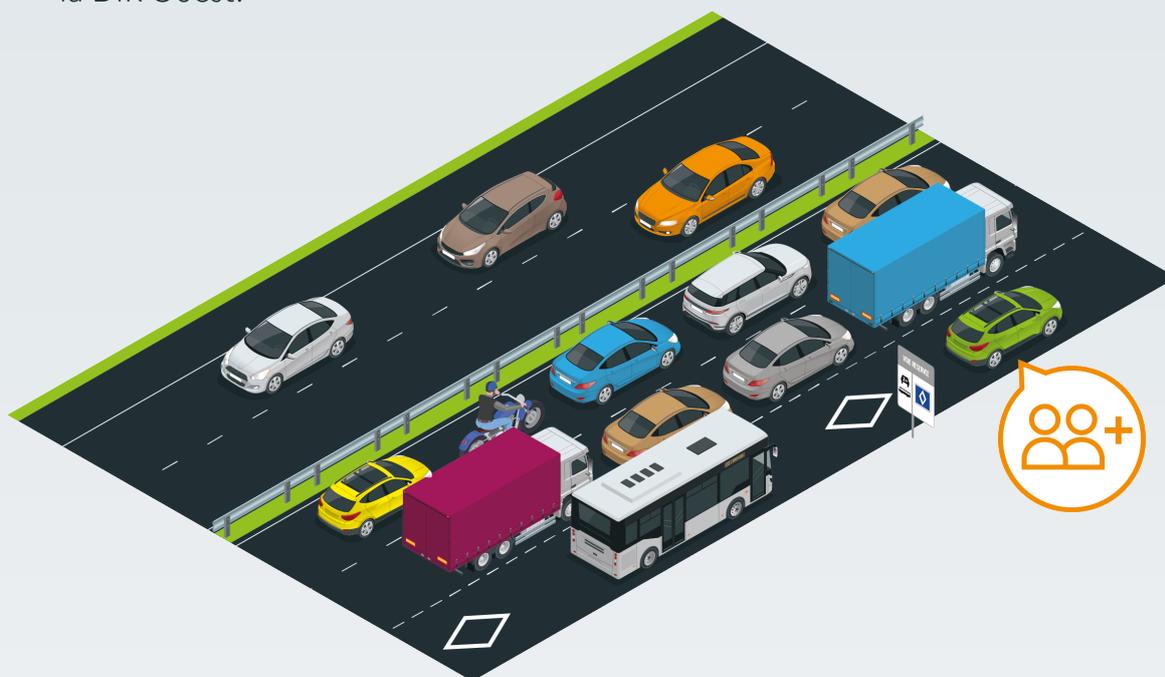
- ATTENTION -

Cette voie conserve avant tout ses **fonctionnalités d'urgence**. Cela signifie qu'en cas de nécessité, un véhicule en détresse peut s'y arrêter.

QUI A LE DROIT DE PRENDRE LA VOIE ?

La voie réservée au covoiturage est ouverte :

- à tous les véhicules légers (< 3,5t) transportant **2 personnes ou plus** (deux covoitureurs, un couple, un parent et un enfant, deux collaborateurs...) y compris les taxis et véhicules électriques avec au moins 1 passager à bord ;
- aux transports en commun ;
- aux véhicules des forces de l'ordre, de secours et aux fourgons d'intervention de la DIR Ouest.



POURQUOI ?

La transformation de la voie réservée aux transports en commun (VRTC) en une voie dédiée au covoiturage représente une avancée significative dans l'engagement de l'ensemble des partenaires en faveur de modes de transport plus durables. Cette initiative permettra d'**encourager la pratique du covoiturage** et l'utilisation des transports en commun ; les conducteurs pratiquant le covoiturage pourront ainsi bénéficier d'une voie dédiée, qui favorisera une **maîtrise des temps de parcours** et leur offrira **plus de fluidité**.

Son objectif est de promouvoir le partage des trajets afin de réduire la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre.

QUAND ?

L'expérimentation de cette voie de covoiturage est programmée d'**octobre 2023 à août 2024**. La poursuite de l'expérimentation sera confirmée à l'issue de l'évaluation réalisée pendant cette période.



Un **système de contrôle spécifique** sera mis en œuvre afin de s'assurer que les règles d'usage (nombre de personnes et catégories des véhicules) sont respectées. **Les usagers en infraction seront passibles d'une contravention de classe 4, assortie d'une amende de 135€.**

ET LA SUITE ?

Le SDAGT va permettre la création **d'autres voies réservées** (en commençant par la RN24 et la RD173), en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbain (PDU) de Rennes Métropole qui prévoit d'ici 2030, la généralisation des voies réservées sur les pénétrantes et l'expérimentation de voies de covoiturage.



> AMÉLIORATION DE LA LISIBILITÉ DES PÔLES D'ÉCHANGES

Afin de faciliter le report modal des usagers vers les transports en commun ou le covoiturage, les pôles d'échanges hors rocade (aires de covoiturage, gares)

seront mieux fléchés depuis le réseau structurant. Les panneaux de signalisation vont être complétés dans cet objectif.

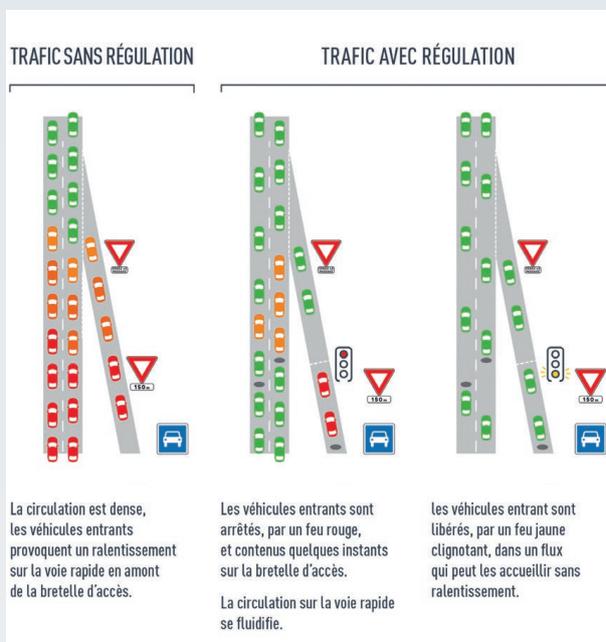
→ LIMITER LA CONGESTION SUR LA ROCADE

> CRÉATION DE RÉGULATION D'ACCÈS

LA RÉGULATION D'ACCÈS C'EST QUOI ?

L'objectif des régulations d'accès est de maîtriser le flux de véhicules qui entre sur la voie rapide pour maintenir la fluidité globale du trafic.

À l'approche des bretelles d'entrées sur la rocade, se forment souvent des ralentissements dus à l'afflux de véhicules supplémentaires. Si le trafic est déjà dense, c'est le bouchon garanti ! Il est donc prévu d'intervenir à la hauteur des bretelles d'accès et d'y faire patienter les véhicules entrants, le temps que la circulation se fluidifie sur la voie rapide et que celle-ci soit de nouveau en mesure d'assimiler de nouveaux entrants. C'est un dispositif qui a déjà fait ses preuves dans d'autres agglomérations, notamment à Nantes.



ZOOM SUR LA PORTE DE BRÉQUIGNY

Un premier dispositif de régulation d'accès par feu à la rocade sud sera opérationnel au niveau de la porte de Bréquigny, à partir de septembre 2023.

Cet été, des travaux ont été réalisés pour installer un système de régulation d'accès par feu sur la bretelle d'accès au périphérique extérieur de la porte de Bréquigny.

Il permettra de **mieux contrôler les flux de circulation**, en régulant l'entrée des véhicules sur la rocade à des moments précis. Cette mesure permettra d'optimiser la fluidité du trafic, de maîtriser les temps de trajet, et d'améliorer la sécurité des usagers. Les feux intelligents seront programmés en fonction des heures de pointe et des conditions de circulation, offrant ainsi une gestion plus efficace du trafic.

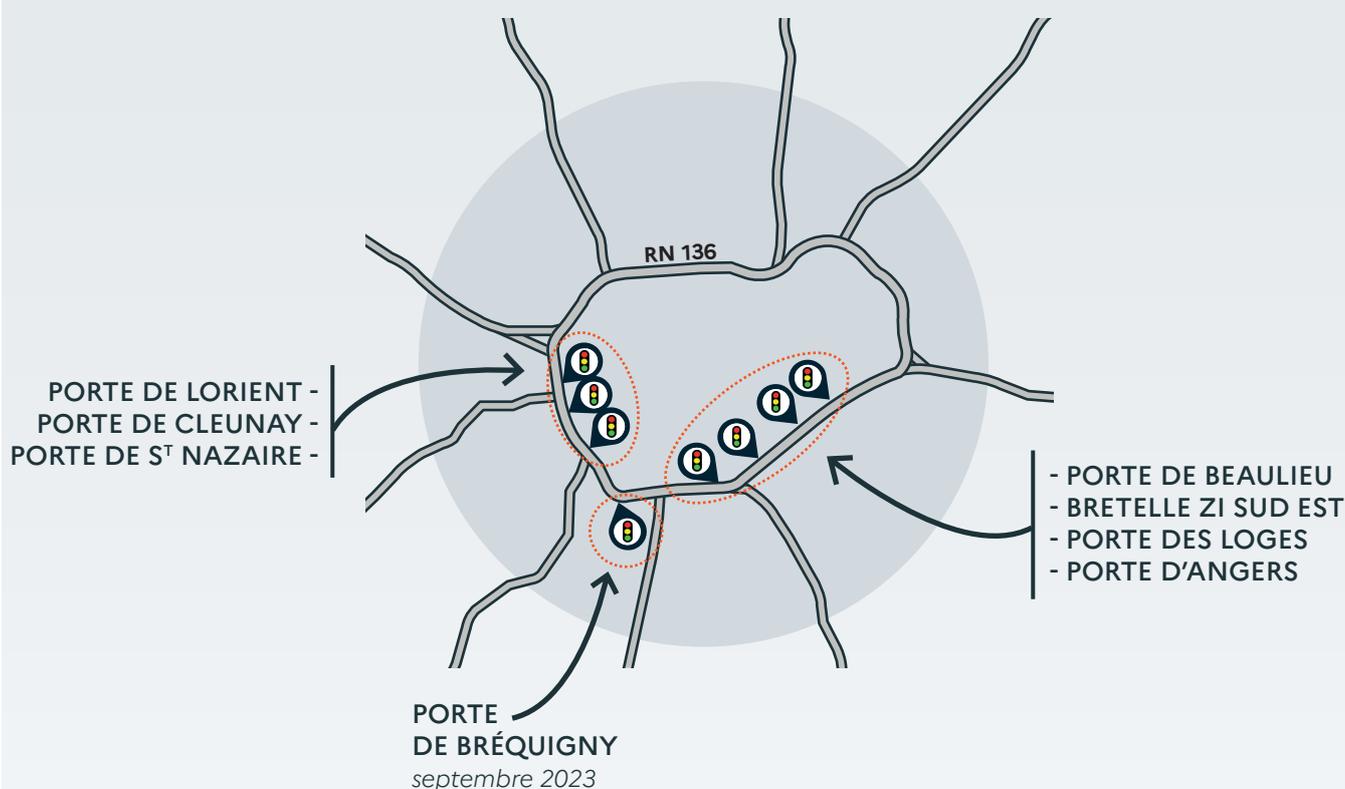


Les mesures de voies d'entrecroisement et de régulation d'accès seront combinées sur le secteur de la porte de Bréquigny.

Dans un premier temps, les régulations d'accès seront déployées et évaluées. Puis la combinaison des 2 mesures sera évaluée après la mise en service des voies d'entrecroisement. Dans un troisième temps, les régulations d'accès seront coupées le temps d'évaluer les voies d'entrecroisement.

Les évaluations menées à Nantes selon la même méthodologie ont permis de confirmer que la combinaison des régulations d'accès et des voies d'entrecroisement permettait d'optimiser les gains.

ET LA SUITE ?



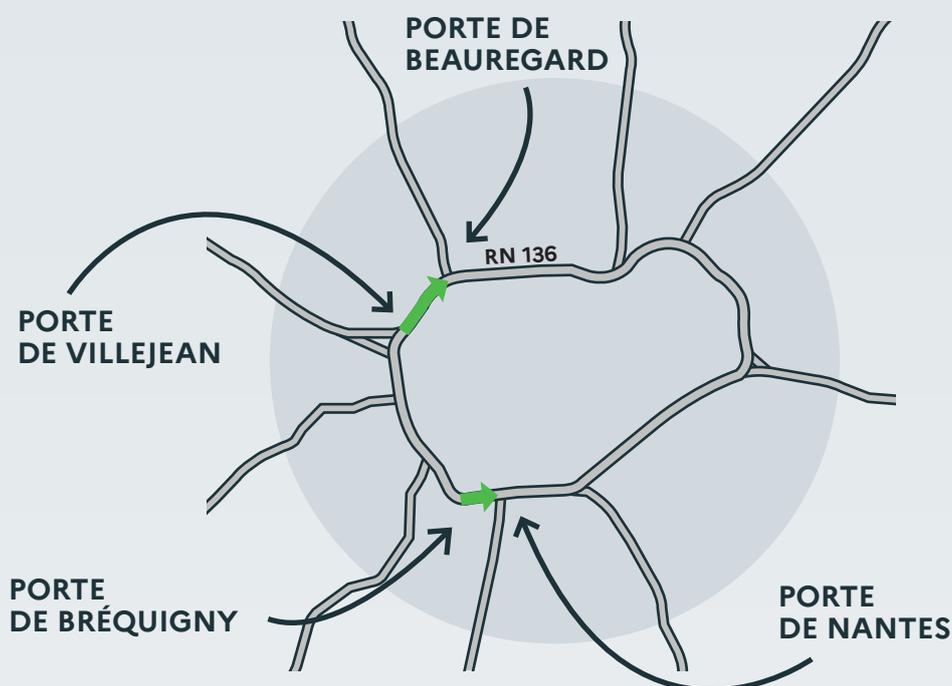
Le système de régulation d'accès se déploiera progressivement jusqu'en 2024 sur 8 portes de la rocade de Rennes.

A l'issue de la mise en service de la porte de Bréquigny, ce dispositif sera installé sur les bretelles d'entrée des portes de Beaulieu, de ZI Sud-Est, des Loges et d'Angers, ainsi qu'aux portes de Saint-Nazaire, de Cleunay et de Lorient.

Résultat pour les usagers de la route : plus de fluidité, des conditions de circulation plus sûres et un temps de parcours maîtrisé.

**Patienter un peu,
c'est gagner beaucoup !**

> AMÉNAGEMENT DE 2 VOIES D'ENTRECROISEMENT SUR LA ROCADE



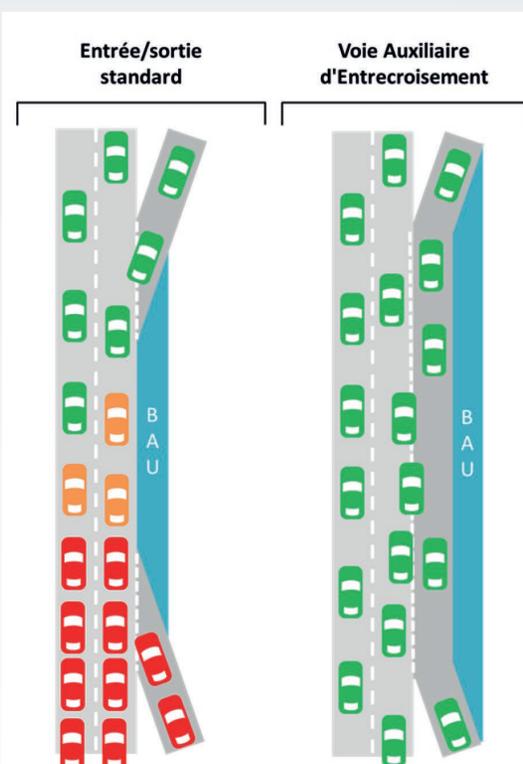
Le principe des voies d'entrecroisement est de permettre une insertion plus fluide entre deux bretelles d'entrée et de sortie qui supportent un trafic élevé.

Deux voies d'entrecroisement vont être aménagées sur la rocade pour fluidifier le trafic sur les secteurs les plus empruntés de la rocade :

- entre les portes de Villejean et de Beauregard, travaux prévus pour 2024 ;
- entre les portes de Bréquigny et de Nantes.

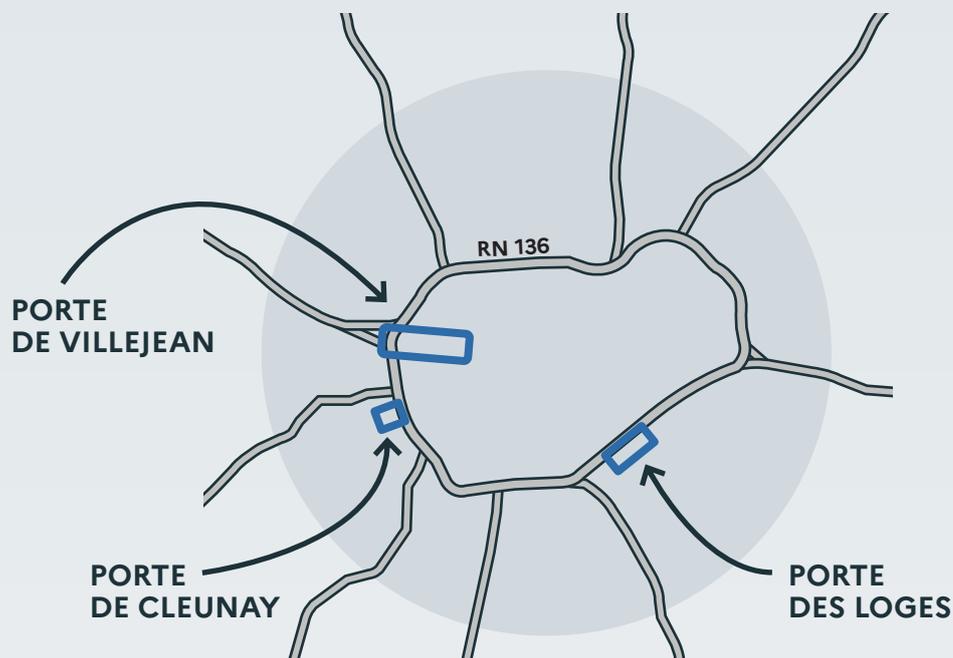
Ces deux secteurs correspondent aux zones où les congestions se créent par les insertions sur la rocade.

Ces aménagements vont permettre de limiter la congestion en amont de ces zones.



> AMÉNAGEMENT DE 3 PORTES

Trois portes de la rocade vont être aménagées pour améliorer les conditions de trafic, faciliter la circulation des transports en commun et améliorer la sécurité.



ZOOM SUR LA PORTE DE CLEUNAY

1 > PORTE DE CLEUNAY

Les travaux de **doublément de la bretelle de sortie en sens extérieur** au niveau de la porte de Cleunay se sont déroulés du 20 mars au 28 avril 2023. Cet aménagement permet de stocker plus de véhicules avant l'accès au rond-point de la Prévalaye. Les remontées de files sur la rocade seront ainsi évitées.

Des comptages sont réalisés pour vérifier le bon fonctionnement de cet aménagement.



ET LA SUITE ?

2 > PORTE DE VILLEJEAN

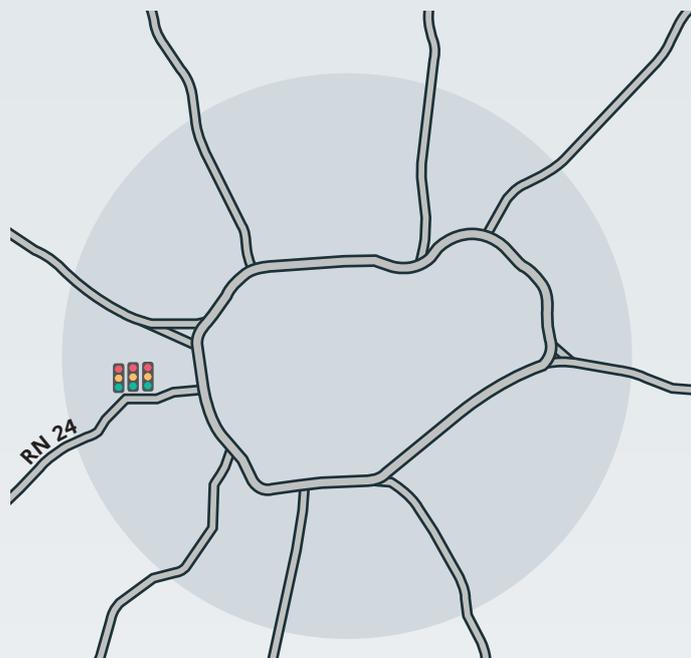
Le **prolongement des deux premières voies** de tourne-à-gauche sur l'avenue Charles Tillon permettra de stocker plus de véhicules. Les véhicules empruntant la direction du centre-ville ne seront plus bloqués sur l'avenue, ce qui limitera la congestion sur la rocade.

3 > PORTE DES LOGES

La **simplification du fonctionnement du carrefour à feux** porte des Loges permettra de réguler le trafic dans le secteur et de fiabiliser les temps de parcours des transports en commun.

> AMÉLIORATION DE LA COORDINATION DES FEUX DE LA RN 24

Afin de faciliter l'accès au centre-ville depuis Lorient et fluidifier la traversée de la zone d'activités, **le système de feux tricolores sera modernisé** à la fin de l'année 2023.



→ AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS ET LA DIFFUSION D'INFORMATIONS AUX USAGERS

> PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE GESTIONNAIRE

Les partenaires vont renforcer l'information aux usagers de la route et des transports en commun, en développant le partage des données trafic sur le réseau routier national, départemental et métropolitain et sur les transports de voyageurs.

> DÉPLOIEMENT D'ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3 panneaux d'informations lumineux vont être déployés afin de compléter le parc existant.

7 caméras de vidéo-surveillance seront également installées afin de mieux superviser le trafic et gérer les accidents.

PLANNING DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES



4

UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE AVEC UN COMITÉ CITOYEN

Fin 2020, les partenaires ont mené une concertation auprès de 40 citoyens tirés au sort afin de recueillir leurs propositions sur les projets envisagés sur la RN 137, en approche « Sud » de Rennes, et de développer les mesures d'accompagnement à mettre en place pour favoriser le report modal.



→ LES ACTIONS ENGAGÉES :

- **Développement des pôles d'échanges et des aires de service de covoiturage :** poursuite des aménagements, du développement des services et des connexions cyclables.
- **Amélioration de la desserte transports en commun** des pôles multimodaux, à partir du réseau STAR et BreizhGo existants.
- **Amélioration de l'accès à Fréville** depuis la voie réservée.
- **Développement de l'information « mobilités » aux usagers.**
- **Développement de la communication** pour favoriser le report modal.

Contact Presse Préfecture :

Morgane Tirel
Tél : 02 99 02 11 80

Contacts Presse DIR Ouest :

Nathalie Chouan
Tél : 02 99 33 46 56
Mission Communication
Tél : 02 99 33 47 05

Contact Presse Région Bretagne :

presse@bretagne.bzh
Tél : 02 99 27 13 54

Contact Presse Département Ille-et-Vilaine :

presse@ille-et-vilaine.fr
Tél : 02 99 02 35 32

Contact Presse Rennes Métropole :

Chloé Jamin-Legeay
c.jamin-legeay@rennesmetropole.fr
Tél : 02 23 62 22 34



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

